

Réforme du système des retraites



Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME

Introduction

Réforme des retraites : une volonté politique

- création d'un système universel de retraite où 1 euro cotisé donne le même droit, quel que soit le statut.
- Nomination le 14/09/17 de Jean Paul Delevoye comme Haut-Commissaire à la réforme des retraites.

Méthodologie de la concertation

- ◎ 6 réunions de concertation d'avril à juillet 2018 portant sur 3 thèmes :
 - Les principaux constats sur le système actuel - enjeu du système cible,
 - les droits non contributifs - principaux constats du système actuel (maladie, maternité, assimilé chômage, etc.),
 - les droits familiaux de retraite – constats.

- ◎ A la rentrée 2018, 3 nouveaux thèmes :
 - la gouvernance du système,
 - les départs anticipés ,
 - la période transitoire.

Calendrier

- **d'avril à décembre 2018** = concertation sur le système cible
- **début 2019** = transmission des préconisations du HCRR
- **1er semestre 2019** = projet de loi cadre (cf. discours du Président de la république au Congrès FNMF 2018).

Quelques éléments de constat sur le système actuel

- Un régime par répartition et solidaire,
- 42 systèmes de retraites coexistants,
- Au cours de la vie : 3,1 régimes de retraite en moyenne pour chaque assuré social,
- Pour le privé une retraite à 2 étages (base + complémentaire à points),
- Pour les régimes spéciaux et pour les fonctionnaires d'état : régime à 1 étage (intégré).

Quelques éléments de constat sur le système actuel

⊙ Il existe des différences :

- sur la durée d'assurance et les bornes d'âge, sauf pour le privé et les fonctionnaires ,
- sur le mode de calcul de la pension (25 meilleures années pour les salariés du privé / 6 derniers mois pour les fonctionnaires et les régimes spéciaux),
- sur les taux de cotisations salariés ,
- sur les taux de cotisations employeurs,
- sur les droits familiaux de retraites,
- sur les règles appliquées au veuvage.

Quelques éléments de constat sur le système actuel

⊙ Ces constats peuvent se traduire par :

- une impression d'illisibilité et d'iniquité,
- des difficultés pour calculer les pensions et notamment pour les polypensionnés,
- une prise en compte d'éléments de solidarité qui peuvent être différentes en fonction des régimes.

Pour plus d'infos...

- se procurer le dernier protect' info UNSA - Spécial retraites

Constats que l'UNSA porte dans la concertation

- système de plus de 70 ans construit sur des différences statutaires, de métiers,
- système par répartition = pilier du modèle social français qui repose sur un principe de solidarité intergénérationnelle,
- des réformes passées qui stabilisent financièrement le système et qui font converger les règles,
- Système fortement redistributif,
- un taux de remplacement du salaire net moyen de fin de carrière qui s'élève à 74% pour les hommes et 72,5% pour les femmes,
- un taux de remplacement quasi similaire entre le privé et le public.

Ce que dit le HCRR sur le projet de réforme

- Régime universel public par répartition,
- concernerait l'ensemble de la population assurée aujourd'hui,
- donnerait lieu au versement d'une pension unique ,
- 1 euro cotisé = les mêmes droits ,
- pas de remise en cause des bornes d'âge,
- permettrait le maintien des équilibres financiers actuels,
- veillerait à la compétitivité des entreprises,
- régime à points et non notionnel.

Qu'est ce qu'un régime à points ?

- les cotisations seraient versées chaque année et converties en points,
- l'ensemble de la carrière serait prise en compte (suppression des 25 meilleures années et des 6 derniers mois),
- la pension à la liquidation serait = nombre de points cumulés x valeur de service du point,
- il pourrait y avoir des éléments de solidarité (exemple points pour enfant(s)).

Mais au final...

- C'est le Gouvernement qui tranchera !

Ce que porte l'UNSA

Nécessité d'avoir des **mandats politiques** pour peser sur les choix du gouvernement

- L'UNSA doit **être motrice** pour apporter des améliorations au système de retraite

Il faut donc que la future réforme :

- débouche sur un **maintien du système par répartition et solidaire,**
- un taux de **remplacement le moins éloigné des revenus d'activité et comparables** à ceux observés aujourd'hui ,
- qu'elle permette d'identifier ce qui relève de la **solidarité** et ce qui relève de la **contributivité,**
- ne débouche **pas sur la remise en cause des statuts .**

Ce que porte l'UNSA

- prenne en compte la **pénibilité** au travail, les **carrières longues**, **carrières accidentées**, **égalité femmes-hommes** ...etc,
- garantisse une **pension minimum** à chacun et une **indexation qui évite un décrochage** entre les pensions et les salaires
- **garantisse les droits déjà acquis** pour chaque assuré social.